

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220603

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Braye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
16 juin 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. LEDRU Jacky, membre suppléant.

Date d'affichage
16 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 38

Votants : 41

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à Jean-Pierre MARTEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220623-D20220603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : BUVETTE – SITE DE LA BASE DE LOISIRS DE LAVARE
TARIFICATION 2022**

Sur proposition de la Commission Tourisme – Communication – Culture – Sport, Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les tarifs 2022 pour la buvette selon le tableau exposé ci-dessous :

Grille tarifaire de la Buvette 2022

(Tarifs non soumis à la TVA)

Boissons (coca cola, Orangina, oasis...)	2,00 €
Thé/café	1,00 €
Eau 50 cl	0,50 €
Eau 1,5 l	1,00 €
Barre chocolatée (Mars, Bounty...)	1,00 €
Sachet bonbons	0,50 €
Paquet biscuits	2,00 €
Chips grand paquet	1,00 €
Croque-monsieur	4,50 €
Gaufre sucre	2,50 €
Gaufre nutella / confiture	3,00 €
Magnum	2,50 €
Cornetto soft	2,00 €

Cornetto italienne cookie	2,50 €
Twister sirène	1,50 €
Cornetto chocolat intense	2,00 €
Calippo	1,50 €
Twister	2,00 €
Glace Spiderman / reine des neiges	2,00 €
Push up	2,00 €
Glace Miko	1,00 €
Solero	2,50 €
Glace de l'Auberdière	2,00 €
Pop-corn	2.50 €
Smoothie	3,00 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 40 voix POUR et 1 voix CONTRE, à la majorité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de la buvette présentée ci-dessus,
- **ENTÉRINE** l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2022

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS*